

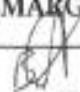






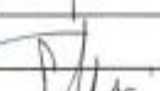
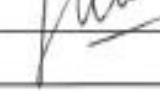



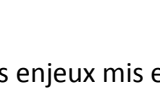


PRESENT

NOM	ORGANISME	EMARGEMENT
BENIER Anita	Nature CCVH Beaucou	
BACHMANN J.	Maine Marilly-en-Villette	
MAHIEUX M.	Main LE BRADOU CCVH	
CH. Grand A	Conseil Général Sologne	
LABERGE Jean	conseiller municipal Fay-laun	
TISSIER Valérie	Conseil départemental Loiret	
GOUGEON Valérie	Conseil départemental Loiret	
PENNAVANS Jean	Maine Beaucou	
LE TROUBERT	AD-FACTUS	
PITON Hélène	logement Loiret	
THOUVENOT	Parc de Villorocou	
DUPUIS David	Maire de FEROLLES	
GIBOURNEAU LILIAN	INAO TOURS	
OTICHE Elodie	CCI du Loiret Agence de Athéviers	
Fichel SoBilo	DDT	
Joelle TOUCHARD	mairie Beauce	
Christine COURSIMANT	Mairie Denney	
Alexis FIABA	SUEF RESEAU	
Paul PERRIN	Mairie Fayauy Loiret	
LIARD DIVIDINE	CAVE du Loiret	
Gérard BOUDIER	Mairie Les Bordes	
FROUX f. Pierre	LAILLY EN VAL	

NOM	ORGANISME	EMARGEMENT
GRESSEITE	Marie Bray	
MARTIN Michel	Maire de NEUVILLE-AUX-BOIS	
Laurence Poinot	Maire d'Autry-sur-Loire	
BRUNEA Sylvie	Conseiller Municipal Gémigny	
SAUGOUX Reine	Conseiller Municipal S'AGNIAN	
FERRIER Michel	Conseiller Municipal S'AGNIAN	
LEBOUCQ Janyfoni	C.P.A. des abrutet	
NIVESSE Mathalie	Education Nationale	
TURPIN Joël	Représente le S'ADEN Nantes Et Nantes d'Autry	
CORDERY Didiolo	ADJOINTE Lisny-le-Ribault	
Daupt Dominique	Conseiller Municipal Lisny-le-Ribault	
GIBÉY J-Mar	Maire de Jaugeau	
MARJAL Danyelle	Surg → bus nuni	
PRESTI Sylvie	Surg Aux Bois	
LE BOUZEL Gervaise	Adjointe SDH	
Prévost Dominique	Adjointe Urbanisme	
HAYER Eric	Maire de Vannes-sur-Cosson	
TOUSSAINT Christian	Bouzy la Forêt	
WAZOUDARD JC	Maire de V. hy sur loy	
DURAND Odile	Spine Vieune en val	
LE GOFF Michel	Maire de G. y	
Goussier Luc	Président CC Centre S-ly (41)	
BEURMENNÉ	Maire St hy les Forêt	
de PEUCHEY	Maire La Ferté St Aubin	
LIRACON	pt Pays de Beaure	
BEAUJOUX Julien	Pays des Châteaux	
GARNIER Marie-Anne	Adjointe SIGOY	
CADET Jean	Adjointe au Maire	
Kaha Carole	Chambre d'agriculture	présente

NOM	ORGANISME	EMARGEMENT
BRILL	DDI 45	DB
GUEGAND	DDT 45	<i>[Signature]</i>
PIOCHON	DDT 45	<i>[Signature]</i>
SIMONI	Communauté de Communes	<i>[Signature]</i>
TEYIER	CHEVILLY	<i>[Signature]</i>
<del>LAHOUSSE-OLIVIER</del>	<del>CHEVILLY</del>	<del><i>[Signature]</i></del>
LAHOUSSE-OLIVIER	DREAL Centre	<i>[Signature]</i>
AUGER Philippe	Fly-val LOGES	<i>[Signature]</i>
SAMM Carole	DAF - Agence Centrale de Loire	<i>[Signature]</i>
Gambard Christian	Mairie Epiais sur Beauce	<i>[Signature]</i>
ARDEAU Rami	Mairie de Vignaines	<i>[Signature]</i>
COROLEUS Danièle	Mairie de Juvigny sur Clugny	<i>[Signature]</i>
DUFOURNIEUX Jean	4 0 4 0 4	<i>[Signature]</i>
COUENNON Y	Mairie TRAINOU	<i>[Signature]</i>
VASSEUR Jean	Président d'Orléans Val de Loire	<i>[Signature]</i>
HENRY Pierre	C.C. Partou de Sologne Mairie de Semelay	<i>[Signature]</i>
de COURCY Mark	Beauce Sud de la Chapelle	<i>[Signature]</i>
BEAUMONT M.	Pdl. C.C. Beauce Orléanaise	<i>[Signature]</i>
GAGNIER J V	Mairie de Juvigny sur Clugny	excuse
J. L. LEJEUNE	Adjoint SARCEAN	<i>[Signature]</i>
DUALIGT	Asso Gien	<i>[Signature]</i>
ISERARD J	Spéc / Loire	<i>[Signature]</i>
GALLIER F	CHATEAUNEUF / Loire	<i>[Signature]</i>
LEMAIRE Boris	Mairie adjt CHAINON	<i>[Signature]</i>
VOISE Yannick	Mairie de Juvigny sur Clugny / Beauce	<i>[Signature]</i>
de SAINT-APPROPRIA	Mairie de Juvigny sur Clugny	<i>[Signature]</i>
DAVID M	Mairie de Juvigny sur Clugny	<i>[Signature]</i>
COIAS	Mairie de Juvigny sur Clugny	<i>[Signature]</i>
LAURAY Françoise	Adjointe Mairie de Juvigny sur Clugny	<i>[Signature]</i>

NOM	ORGANISME	EMARGEMENT
BIOT CARINE	SAOC Val D'Orléans Loiret	
BONCHET Sylvie	CCI du Loiret Urbanisme	
TAUBIERE Guillaume	CCI du Loiret - Sologne	
VIVIER Bruno	CEBO Sologne de Charrouxville	
DESIRE Thibaud	SCOT Pays Dunois	
POISSONNIERE Jane	Communauté d'agglomération Sologne Val de Loire	
LEUEVE P E	CRDF Centre Val de Loire	
Chaplan David	Maire DONNÉRY	
LAISSE Sylvain	Union Val de Loire	
PERSIGNÉ Jean	Maire S'ILVE LA FORET	
MILANJAC	délegate TRAINOU	
PARSONS	Agglo ORLÉANS	
ROUSE LAURENTE Guy	Maire de Vaux / Courson	

### ORDRE DU JOUR :

- Calendrier de la procédure d'élaboration des SCoT
- Rappel du contenu des SCoT
- Point sur la rédaction du volet commercial des SCoT
- Détail des étapes du diagnostic territorial
- Présentation des enseignements du diagnostic territorial et des enjeux mis en avant

Le Président du Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire introduit la séance en indiquant que cette réunion des Personnes Publiques Associées a pour objet de faire une présentation du diagnostic territorial de l'Inter- SCoT et des 3 SCoT.

Il indique que ce diagnostic territorial a été réalisé au cours du second semestre 2014 et rappelle que ce temps d'élaboration a été jalonné par plusieurs temps d'échanges avec les élus présents ce jour :

- Lancement de la démarche en juin 2014
- Rando-SCoT en septembre 2014
- Ateliers participatifs en Novembre 2014

Le diagnostic ainsi produit a ensuite été présenté lors de deux instances afin de l'amender avant de le partager et de le soumettre aux élus des trois comités syndicaux en janvier et février 2015.

- Le projet de diagnostic territorial a ainsi fait l'objet d'un passage en comité technique en décembre 2014 rassemblant les trois territoires de l'Inter-SCoT et les Personnes Publiques Associées.
- Il a ensuite été consolidé lors de trois comités de pilotage en janvier 2015

Enfin, il a été présenté à la population dans le cadre d'une réunion publique par Pays en février et en avril 2015.

Il indique que cette étape est importante. Les éléments qui sont consignés dans ce diagnostic et notamment les enjeux prédisposent le contenu des futurs projets de SCoT. Il s'agit d'un socle de travail qui permettra de justifier par la suite les orientations prises.

## **REMARQUES ET RELEVÉ DE DECISIONS SUITE A LA PRESENTATION :**

- 1. Calendrier de la procédure d'élaboration des SCoT (Cf. diaporama de présentation):**
  - Pas de remarques
- 2. Rappel du contenu des SCoT (Cf. diaporama de présentation):**
  - Pas de remarques
- 3. Point sur la rédaction du volet commercial des SCoT (Cf. diaporama de présentation):**
  - Pas de remarques
- 4. Détail des étapes du diagnostic territorial (Cf. diaporama de présentation):**
  - Pas de remarques
- 5. Enseignements du diagnostic territorial et enjeux mis en avant :**
  - Territoire, échelle de réflexion et bassin de vie de proximité :
    - Pas de remarques
  - Structuration du territoire et gouvernance :
    - Pas de remarques
  - Mode d'Occupation du Sol :
    - Le Président du Pays Loire Beauce souligne qu'il est important de retenir que la part des surfaces artificialisées dans la superficie totale est de 6 % mais également que le mouvement d'artificialisation du territoire progresse.
  - Consommation d'espace et première approche du potentiel de densification et de mutation dans la tache urbaine
    - Le nombre de logements vacants apparait comme un élément important.
      - Un élu fait remarquer que 4 600 logements représentent potentiellement entre 8 et 10 000 habitants supplémentaires. Le Président du Pays Loire Beauce s'interroge sur le nombre de logements vacants directement utilisable en l'état.

- Il apparaît également nécessaire d'affiner ce chiffre pour connaître où se situent ces logements : en milieu urbain, en milieu rural, dans les hameaux, en collectif, en individuel ...
- Sur le plan économique c'est également une donnée non négligeable. La requalification de ce parc de logement peut en effet avoir un effet d'entraînement sur l'artisanat et sur toute l'économie de la rénovation.
- La reconquête du parc de logements vacants peut également apporter des réponses à la :
  - la production de logement social
  - la redynamisation des centres bourgs et leur mise en valeur
- Un élu du Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire indique également que sur certains territoires les fermes isolées présentent un état de dégradations importantes.
- Concernant la taille des terrains mis à la vente, plusieurs élus indiquent que celles-ci se réduisent d'année en année sous la pression des prix du foncier et des promoteurs immobiliers. Cette baisse se fait au détriment de la qualité du cadre de vie, du maintien des espaces de respiration et probablement de la vie sociale. Ils déplorent que la loi ALUR ne permette plus d'indiquer dans les PLU une taille minimum de terrain ceci afin d'encadrer une trop forte densification des espaces pavillonnaires.
- Plusieurs élus expriment la nécessité de préserver des espaces ouverts et des jardins « les villages ne doivent pas ressembler à des villes »
- Le représentant de l'Agglo indique que ces questions sont également à l'ordre du jour du SCoT en cours de révision. Tout comme sur le territoire des 3 SCoT, les élus des communes périurbaines de l'Agglo sont attachés à maintenir une forme de ruralité dans leur commune.
- Le représentant de la DDT confirme l'objectif national d'encourager les élus à produire des formes urbaines plus compactes moins consommatrices d'espace. Ils indiquent que pour appliquer cette nouvelle réglementation différents leviers réglementaires peuvent être mis en place dans les PLU pour encadrer le processus de densification et produire un urbanisme de qualité. Il peut s'agir notamment des règles sur les hauteurs, les mitoyennetés mais également de la mise en place d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Sur la question agricole, le représentant de la DDT indique que les terres agricoles ont une valeur économique importante notamment pour l'industrie agroalimentaire et que les SCoT comme les PLU doivent pouvoir apporter des réponses à la protection des espaces agricoles et notamment des friches.
- Socio-démographie :
  - Les élus appellent à trouver un compromis et des marges de manœuvre pour replacer l'homme et l'enjeu de son bien être et de son bien vivre dans les logiques d'aménagement.
  - Les élus indiquent qu'il faut pouvoir trouver des marges de manœuvre y compris financières pour permettre à tout à chacun de choisir son lieu d'implantation.

- Les élus s'accordent sur le fait qu'un des leviers les plus importants en matière d'attractivité reste la mobilité et la possibilité offerte à tous de se déplacer.
- Développement économique
- Le représentant de l'AggLO évoque la nécessité de travailler ensemble sur la problématique des parcs d'activités, de leur répartition et de leur consommation foncière. Il est en effet utile de réfléchir à l'offre foncière sur une échelle plus pertinente et d'avoir un véritable effet levier en termes d'attractivité économique. L'AggLO souhaite sur cette question favoriser les implantations sur les différentes collectivités des 3 SCoT
  - Cette logique de dialogue et de coopération doit également être mise en place sur l'aménagement commercial où trop de concurrence peuvent se mettre en place sans concertation sur la stratégie et les implantations commerciales. L'AggLO souhaite trouver un équilibre général dans ce domaine d'activité.
  - Il évoque également le travail réalisé sur la charte agricole et la possibilité de travailler conjointement avec les Pays sur la question importante du maintien d'une activité agricole économique et viable.
  - L'AggLO souhaite une relation privilégiée entre les 4 Documents d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) des 4 SCoT voire même des parties communes entre ses DAC. Il souhaite également que la vente par Internet soit prise en compte.
  - Il termine en disant que « l'AggLO est à vos côtés »
  - La représentante d'une commune du Pays Sologne Val Sud souhaite que l'élaboration des SCoT puisse porter sur la réflexion de l'implantation des aires d'accueil des gens du voyage et notamment des aires d'accueil de grand passage à l'échelle de l'Inter-SCoT.
  - Le Président du Pays Loire Beauce indique que la problématique des aires d'accueil de grand passage va être abordée avec le Préfet lors d'une entrevue le 23 juin en sa qualité de Président de l'Association des Maires du Loiret (AML).
- Mobilité
- Le Président du Pays Loire Beauce indique que le territoire sera tout particulièrement attentif aux conditions d'insertion et de réouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire entre Orléans et Chartes. Cet axe ne doit pas impacter le fonctionnement des exploitations agricoles mais également des villages traversés. Cette objectif doit être le même sur la ligne Orléans Chateauneuf-sur-Loire.
  - Une représentante d'une commune du Pays de Forêt d'Orléans-Val de Loire souhaite que soit également posée la problématique de la mobilité virtuelle. L'accès au haut débit et au moyen de communication moderne constitue pour les communes rurales un enjeu de développement important. Le télétravail peut en effet constituer dans ces communes une réponse à la désertification rurale et à la diminution des déplacements.
  - La Mission Val de Loire évoque la nécessité de réfléchir à la mobilité par le fleuve. Des expériences de traversées existent sur la Loire. La réutilisation du fleuve et de ses ports peuvent apporter et contribuer au projet.

- Prospective au fil de l'eau et marges de manœuvre du territoire
  - o La représentante de la Mission Val de Loire souhaite attirer l'attention sur le levier formidable que représente la Loire et son classement UNESCO en matière de développement local. Les questions de mise en valeur du patrimoine, de modes doux et de biodiversité doivent faire l'objet d'une réflexion commune et d'une mutualisation. Un schéma de mise en valeur modes doux est notamment évoqué.

Le Président du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire conclut cette réunion en relevant le souhait que vient d'exprimer l'AggLO de travailler main dans la main avec les 3 SCoT sur l'ensemble de ces questions de planification territoriale. Il pense que de cette dynamique naîtra un grand SCoT.

Il rappelle également que la mise en place des SCoT est un exercice obligatoire pour l'ensemble des territoires à l'horizon 2017. L'élaboration des SCoT est donc un exercice d'émancipation territoriale et de prise en main locale du développement du territoire.